



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 186-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.435

Déposée le : 14.08.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Les droits de douane américains de 39 % sur les exportations suisses à destination des États-Unis et leurs conséquences sur l'économie du canton de Berne

Le 1^{er} août 2025, le monde politique, les milieux économiques et la population de notre pays ont subi une véritable onde de choc en prenant connaissance des droits de douane de 39 % que les États-Unis imposent désormais sur une grande partie des exportations suisses à destination du marché américain.

À la fin du mois de juillet, le Conseil fédéral lui-même et de très nombreuses entreprises suisses estimaient encore que notre pays bénéficierait d'un traitement de relative faveur lors de l'annonce des nouveaux droits de douane que le président Donald Trump allait infliger aux importations américaines en provenance de plusieurs dizaines de pays.

Quelle ne fut pas notre très désagréable surprise de constater que la Suisse avait été très maltraitée par le président américain, cela sans aucune raison objective.

Il est certain que le Conseil fédéral mettra tout en œuvre pour inciter Donald Trump à revenir sur sa décision de soumettre nos exportations à des droits de douane atteignant le taux exorbitant de 39 %. Il est aussi vrai que le fantasque président américain change souvent d'avis et qu'il subsiste une chance raisonnable qu'il accepte les contre-propositions que le Conseil fédéral et les géants de la pharma suisse lui feront prochainement parvenir.

Mais pour l'heure – et pour le moins à court terme – les droits de douane très excessifs et injustifiés qui frappent une large part des exportations suisses destinées aux États-Unis déploieront des incidences très négatives sur nos entreprises, sur l'emploi et sur notre croissance économique. La situation est d'autant plus grave que les importateurs américains ne devront s'acquitter de droits de douane que de 15 % sur la plupart des biens qu'ils achèteront

aux entreprises européennes. Cette situation confrontera nos entreprises à une concurrence très rude et souvent insurmontable.

De nombreuses entreprises de notre canton seront impactées par les nouveaux droits de douane américains qui renchérissent jusqu'à des niveaux intolérables les marchandises qu'elles vendent aux États-Unis. Les régions fortement exportatrices de notre canton que sont le Jura bernois et le Seeland subiront les conséquences les plus fâcheuses. Mais tout notre canton sera touché.

Nous sommes parfaitement conscients que le Conseil-exécutif dispose de très peu de moyens pour atténuer les effets négatifs de la décision du président américain.

Nous prions le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Comment évalue-t-il l'impact des nouveaux droits de douane américains sur les entreprises bernoises ?
2. A-t-il une première idée des effets indirects que déploieront ces droits de douane de 39 % sur les recettes fiscales de notre canton ?
3. Quelles sont les mesures, même de portée limitée, qu'il pourrait prendre pour venir en aide de manière ciblée aux entreprises les plus touchées par les nouveaux droits de douane américains ?
4. Est-il disposé à adresser un rapport même succinct au Grand Conseil sur les effets induits de ces nouveaux droits de douane sur nos entreprises, notre économie et nos finances publiques ?

Motivation de l'urgence : un traitement urgent de l'interpellation s'impose par l'actualité et par les effets immédiats des nouveaux droits de douane américains sur de nombreuses entreprises bernoises.

Destinataire

– Grand Conseil